BIENTÔT 16 ANS

Pensez au recensement citoyen !

C'est obligatoire.

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- **votre carte d'identité**
- **votre livret de famille**
- **un justificatif de domicile**

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

A la Mairie de MAREUIL LES MEAUX

Sur Rendez-vous :

01.64.33.14.27



Mareuil -lès- Meaux